

Questions et réponses

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **24 (1886)**

Heft 2

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-189101>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

roiter la blonde chevelure de l'enfant noyée, bercée doucement par les dernières vagues, au bord du sable.

L'œil ardent de la mère reconnut ses chères tresses dorées qu'elle avait si souvent tenues en ses mains, peignées et caressées. Oh ! douleur indicible ! — Il fallut, après un long temps, arracher de ses bras ce beau corps virginal taché de meurtrissures, produites, pensa-t-on, par les heurts contre la falaise.

On l'étendit pieusement sur les bras croisés des harpons, et le lugubre cortège ainsi regagna le hameau ; Ivonne, avec sa fille et son mari dans les premiers rangs, buvant déjà ce corrosif poison du remords qu'infailliblement on trouve au fond de la coupe des vengeances homicides et dont ne sauraient détourner leurs lèvres ceux-là qui ne sont point coutumiers du crime !

D'abord Léna demeura muette, anéantie ; elle restait des jours entiers sans proférer une parole, enfermée dans l'humble et sombre logis dont le volet même était presque clos ; le grand jour, qui lui montrait la chambre vide de son enfant, lui faisait horreur.

Puis, elle s'éveilla de cette torpeur, et la douleur aiguë, terrible, avec furie s'agita dans son cœur dépouillé.

Alors de sourds rugissements, semblables à ceux d'une bête fauve, s'échappaient de son sein, mettant à la torture Alain, homme fort entre les forts pourtant, dès l'enfance dressé sans ménagements à toutes les épreuves, à toutes les peines, à toutes les misères de la vie.

De tempérament calme, taciturne, ses émotions, virilement contenues, ne se révélaient pas. Bouleversé au fond par cet effroyable chagrin que le temps, au lieu de l'atténuer, semblait accroître, il essaya, par des paroles d'amitié, de tendresse, de consoler sa femme.

Mais ses paroles les plus émues glissaient sur ce cœur frappé à mort, comme les flots sur le granit. Et le désespoir de Léna prit une telle intensité, qu'elle se nourrissait à peine, seulement par amitié pour son homme, et refusa d'aller au travail.

L'éloquence rustique et sobre des amis et parents dès longtemps s'était vainement épuisée, leur présence lui devenait à charge.

La tristesse mortelle de ce logis assombrissait quasiment tous les autres du hameau, car Léna et son mari étaient aimés, Alain surtout, et leur fille avait laissé dans tous les cœurs grand regret.

L'ombre de leur malheur semblait s'être particulièrement étendue sur le foyer d'Ivonne et de son mari. On n'y riait plus : la haineuse femme avait toujours présente à l'esprit la scène du meurtre de l'innocente.

Jour et nuit cet horrible tableau se retraçait à son imagination, et tout ce qu'on lui rapportait de l'effroyable désespoir de Léna, la vue d'Alain, l'absence même d'Anna, amie autrefois de sa propre fille qui fréquemment en parlait, s'apitoyant sur son sort, ajoutaient à l'intensité de son secret remords.

Elle-même pâlit, perdit la fleur de santé qui naguère s'épanouissait sur son visage, n'eut plus goût aux aliments, au travail, à la joie, à rien.

Son mari l'observait, plein d'inquiétude, si loin de pressentir la source du mal et, tout rude qu'il fût, la questionnait avec tendresse, parlant de voir un médecin.

Elle s'y refusait.

Enfin, n'y tenant plus, elle fit, accompagnée de sa fille, un pèlerinage à une chapelle vénérée où se tenait un Pardon.

Là, s'accrut encore l'agitation de son âme : Les émotions religieuses, loin de la calmer, exaltèrent sa détresse intime. Ni la vierge, ni les saints, ni Dieu, ne daignèrent entendre sa prière, ils lui refusèrent soulagement.

Elle n'osait se confesser à un prêtre, s'épouvantant d'avouer un si grand crime dont elle n'espérait pas obtenir miséricorde.

Cette inexprimable et incessante angoisse la fatigua tellement que, par instants, elle parut comme égarée et tenait d'incohérents propos qui jetaient un étrange effroi dans l'âme de son enfant et de son mari.

(A suivre)

On annonce pour *lundi 11 janvier*, à 8 heures du soir, un concert de la **Société de musique de chambre pour instruments à vent**, qui sera certainement une vraie fête musicale. Les huit membres de cette société, artistes de premier ordre et faisant tous partie de la Société des concerts du Conservatoire de Paris, se sont groupés dans le but de faire entendre la série trop négligée des chefs-d'œuvre écrits pour les instruments à vent. Ce genre de musique de chambre, substituant au violon, violoncelle, alto, contrebasse, etc., le hautbois, la clarinette, la flûte, le cor et le basson, aura le double attrait de la nouveauté et d'une exécution merveilleuse de précision, de netteté, d'ensemble et de délicatesse. Nous irons peut-être bien longtemps avant de pouvoir réunir, à Lausanne, un aussi grand nombre de célébrités musicales, aussi croyons-nous qu'il suffit d'annoncer le fait, pour qu'aucun amateur ne manque de profiter de cette grande manifestation artistique.

Questions et réponses.

En dépouillant le paquet des réponses au problème du 26 décembre, concernant le sommelier infidèle, nous avons fait une erreur que nous nous empressons de rectifier : M. Paul Barrelet, notaire, à Collombier, a répondu juste et nous lui avons expédié la prime.

Plusieurs combinaisons de chiffres répondant au problème du N° du 1^{er} janvier, nous nous bornons à publier celle que nous trouvons dans la généralité des réponses, qui sont au nombre de 51.

2	9	4
7	5	3
6	1	8

Le tirage au sort a donné la prime à M. Jules Perroud, aubergiste, à Rue.

Problème.

Un oncle, qui a moins de 20 neveux et nièces, leur donne toute sa fortune. Chaque neveu reçoit 4000 fr. et chaque nièce 3000 fr. La somme totale léguée aux neveux forment les $\frac{5}{6}$ de celle qui revient aux nièces. On demande quelle est la fortune de l'oncle et le nombre de ses neveux et nièces ?

Prime : Un calendrier illustré.

THÉÂTRE. — Demain, dimanche, première représentation de **La Closerie des Genêts**, grand drame en 5 actes, de Fréd. Soulié. Admission des billets du dimanche. — Rideau à 7 h. $\frac{3}{4}$.

Nous rappelons que la 2^{me} séance de M. Scheler, dont le programme est des plus attrayants, aura lieu mercredi 13 courant, à 5 heures, Salle des Concerts du Casino-Théâtre. Billets en vente chez M. Tarin.

L. MONNET.